



# Structure

## CSSCT Ordinaire de Mars

La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) est un acteur majeur de la protection de la santé, de la sécurité des salariés et de l'amélioration des conditions de travail.

### INFO EMBOUTISSAGE :

**Déménagement équipe Maintenance** : Le déménagement prévu courant mai a pour but de se rapprocher de l'Open-Space. Les locaux seront constitués d'un bureau RU, d'un local technique et d'une UEP. Afin d'accueillir le personnel dans de bonnes conditions, les murs et plafonds seront rafraichis.

**Implantation du process de dégraissage** : La livraison sur site a débuté en S13. 4 semaines de travaux seront nécessaires. L'installation devra être opérationnelle en S16.

### INFO FERRAGE :

**Equipe de nuit** : L'équipe de nuit actuellement en place est dimensionnée afin de produire 50 armatures et de remplir les encours amonts. En pariant sur une hausse de production en tournées, la direction prévoit de réduire l'effectif à 4 OP et 1 log au 29/04.

Pour la **CFE-CGC**, la réduction d'effectif doit être conditionnée par l'amélioration pérenne du RO. Pas question de confondre vitesse et précipitation mettant les salariés en difficulté !

**Atelier 6** : Le transfert de l'ilot gouttière K0 a été possible grâce à la ré-internalisation de l'activité permettant à moyen terme d'engager l'effectif sur les 3 tournées.

Pour la **CFE-CGC**, cette nouvelle activité contribuera à pérenniser l'emploi.

**Changement d'organisation Secteur Finition** : À la suite de la progression de la qualité dans les secteurs amonts et à l'amélioration des NR Finition et Peinture, la direction procédera à une modification d'organisation courant avril en passant à 2 palucheurs et 2 retoucheurs.

Pour la **CFE-CGC**, ce changement d'organisation ne pourra pas absorber une dérive qualité sans recourir à du personnel supplémentaire.

**Caméra de surveillance process et Porte de SAS** : Afin d'accroître la surveillance sur le process à risque et de limiter les dégradations des portes de SAS, des caméras seront installées d'ici à 3 mois. Un affichage spécifique et une communication seront réalisés en amont de la mise en place. Le suivi de la mise en œuvre sera présenté en CSSCT.

Pour la **CFE-CGC**, le droit à l'image doit être respecté en communiquant sur les préconisations et précautions à respecter lors de l'installation du dispositif (Issue de la CNIL).

Lien vers le domaine de publication des tracts **CFE-CGC** :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

**ABONNEZ-VOUS !**



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

